

# **A.P.H.R.A.**

**(ASSOCIATION DES PERSONNES HANCDICAPEES DE LA REGION ARBRESLOISE)**

**ASSEMBLEE GENERALE du 05 Juillet 2006**

## **Exercice 2005**

Bonjour à tous,

Tout d'abord un grand merci d'être venu aussi nombreux à l'assemblée Générale de l'APHRA.

A notre dernière A.G. je vous avais parlé des grands axes de la nouvelle loi du 11 Février 2005 pour les Personnes Handicapées.

Depuis lors, le Conseil d'Administration de l'APHRA organisait le 24 Juin dernier une conférence-débat sur cette loi.

Comme certains parmi vous n'ont pu y participer, nous mettons à votre disposition un petit fascicule résumant les points principaux de la loi.

Je ne reviendrai pas ici sur le contenu de la conférence de Mr Pierre Savignat professeur à l'Université Pierre Mendès France de Grenoble, néanmoins je me permettrai d'insister sur deux sigles auxquels nous allons devoir nous habituer rapidement.

**M.D.P.H.** : Maisons Départementales des personnes Handicapées.

Ont été mises en place en France depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2006. Pour le Rhône, elle fut inaugurée le 23 Juin 2006 par Mr Michel MERCIER, avec la présence de Philippe BAS ministre délégué à la Sécurité Sociale, aux Personnes âgées, aux Personnes handicapées et à la famille.

Elle se situe au 23, Rue de la Part Dieu dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement.

Fort de l'expérience de la création en 1993 des MDR dans chaque canton du Rhône, le Département du Rhône a choisi que celles ci soit le passage obligé de l'ensemble des personnes handicapées ou de leur famille.

C'est ainsi par exemple qu'à l'Arbresle, rue Claude Terrasse, vous pouvez vous adresser soit :

- à Mme ROUSSET la responsable de la MDR.
- à Mme BADOT pour les noms commençant par la lettre A jusqu'à la lettre G.
- à Mme CHERBLANC pour les noms de H à Z.
- à Mme LEROY pour les dossiers déjà instruits.

Afin de répondre à certaines de vos interrogations, les membres de Conseil d'Administration réfléchissent à organiser une nouvelle conférence débat sur le rôle et l'action des MDR.

**C.D.P.A.** : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées qui est au sein de la MDPH et remplace désormais les CDES et les COTOREP.

## **A)- BILAN D'ACTIVITE 2005**

### **1)- Repas annuel de l'APHRA du 18 Juin 2005 :**

Le repas annuel de l'APHRA a rassemblé 73 participants dont 19 personnes handicapées. L'ambiance musicale était assurée par l'accordéoniste Yannick Ribagnac.

### **2)- Concours de pétanque du 10 Septembre 2005:**

Il s'est déroulé comme chaque année au petit stade de Savigny. Malgré un temps maussade voire parfois pluvieux à certains moments, 26 doublettes se sont inscrites. Les premiers ont remporté une mini chaîne Hi-fi.

Comme chaque année une coupe à été remise à toutes les personnes handicapées participantes.

### **3)- Conférence- débat du 25 Octobre 2005 :**

Trente participants ont assisté au Centre d'accueil de jour de l'Arbresle à une conférence-débat animée par Maître ZINOPOULOS sur le thème :

***« Comment organiser son patrimoine en présence d'un enfant ou d'un adulte handicapé » .***

Le thème est un sujet sensible à cause en particulier du "**retour à meilleure fortune**" de la personne handicapée.

### **4)- Concours de belote du 12 Novembre 2005 :**

Il s'est déroulé dans la salle des fêtes de St Pierre la Palud. Le succès fut une nouvelle fois au rendez vous avec l'inscription de 54 doublettes. Les 3 parties furent âprement disputées dans un très bon esprit et dans la convivialité.

## B)- BILAN FINANCIER 2005

### RAPPORT FINANCIER EXERCICE 2005

RECETTES	Montant	DEPENSES	Montant
Subventions 2005	2 063,00 €	Cotisation ADMR Assurance	194,82 €
cotisations adhérents (51 adhérents)	257,00 €	Règlement repas juin 2005	1 715,92 €
encaissement repas juin 2005	795,00 €	Règlement concours belote	682,73 €
Encaissement belote	991,00 €	Règlement concours de Pétanque	466,23 €
Encaissement concours de pétanque	646,30 €	Règlement conférence / débat	26,66 €
location gaufrier	69,00 €	Achat timbres et papeterie	219,97 €
Dons (Divers)	34,00 €	Règlement facture AAPHTV	1 051,40 €
<b>Total recettes</b>	<b>4 855,30 €</b>	règlement tirage des rois	59,87 €
		Achat fleurs funéraires	180,00 €
		Participation Solidarité Asie	108,00 €
		Cadeau départ Michelle Brun	699,00 €
		Divers	76,33 €
		<b>Total Dépenses</b>	<b>5 480,93 €</b>

Ancien solde créditeur	21 971,84 €
Recettes	4 855,30 €
<b>Total</b>	<b>26 827,14 €</b>
Dépenses	5 480,93 €
<b>Solde Créditeur</b>	<b>21 346,21 €</b>

## C)- RENOUVELLEMENT DU TIERS SORTANT :

Conformément à l'article 12 de notre statut nous allons procéder au renouvellement du tiers sortant des membres du Conseil d'Administration

Les Administrateurs sortants sont: Mesdames Simone JEANPIERRE

Marie Alice RIVOLLIER

Messieurs Claude CHERBLANC

et Daniel VIGOUREUX

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Tous les quatre souhaitent se représenter.

Notre statut prévoit que le Conseil d'Administration doit être composé de 12 à 18 membres. En conséquence n'étant composé actuellement de 13 membres nous pouvons accepter 6 membres supplémentaires.

Y a t il parmi vous des personnes qui souhaiteraient se présenter pour faire partie du Conseil d'Administration de l'APHRA ?

**D)- CONCLUSION :**

Avant de nous quitter je voudrais vous rappeler que cette année nous organisons notre concours de pétanque le samedi 09 Septembre au petit stade de Savigny et le 25 Novembre notre concours de belote à la salle des fêtes de St Pierre la Palud.

Je vous remercie.